

# Note d'information

Conseil d'Orientation  
du 16 novembre 2016

Point n° 5

Etudes et prestations  
réalisées récemment, en cours  
ou pas encore confirmées



## ECHELLE NATIONALE

### Etude 1 - Etude sur les enjeux transfrontaliers dans les espaces de montagne en France métropolitaine

CGET

Cette étude vise à préciser et actualiser la connaissance des problématiques et des enjeux des massifs de montagne liés à leur situation transfrontalière. Quatre massifs sont concernés : les Alpes, le massif jurassien, les Pyrénées et le massif vosgien.

L'étude comprend trois phases :

- une analyse des enjeux transfrontaliers de chacun des quatre massifs de montagne ; complétée par une analyse croisée permettant de dresser des enjeux communs à tous les massifs et des enjeux spécifiques à chaque massif.
- une analyse par axe thématique des leviers et des freins au développement des espaces de montagne du fait des problématiques transfrontalières communes ou spécifiques à chaque massif.
- une recherche de bonnes pratiques ou de retours d'expériences (en France et/ou à l'étranger) sur des champs ciblés et définis conjointement par le CGET et la MOT, au regard des résultats des phases 1 et 2, qui pourraient être partagés et appropriés par les acteurs des massifs de montagne.

## Etude 2 - Mission d'accompagnement pour la prise en compte des enjeux transfrontaliers des Métropoles frontalières

CGET

Cette étude vise à accompagner le CGET pour interroger la spécificité particulière des trois métropoles frontalières (Lille, Strasbourg et Nice) et la valorisation métropolitaine de leur positionnement transfrontalier par les dispositifs issus de la loi MAPTAM. Cette intervention se déroulera en trois points :

- diagnostic des enjeux transfrontaliers des trois métropoles et analyse de leur potentiel métropolitain au regard de la spécificité de leur situation géographique ;
- benchmark avec la politique des régions métropolitaines frontalières en Allemagne ;
- perspectives (valorisation du potentiel métropolitain transfrontalier à travers les dispositifs découlant de la loi MAPTAM ; meilleures articulations avec les politiques métropolitaines des pays voisins).

## ECHELLE REGIONALE ET LOCALE

### Etude 3 – Accompagnement de la Métropole européenne de Lille concernant une délibération du Conseil métropolitain portant sur le Schéma de coopération transfrontalière (SCT)

Métropole européenne de Lille

Il est proposé à la MEL de poursuivre plus concrètement la démarche de définition du SCT pour son territoire, prévu par la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), en l'accompagnant techniquement dans le processus aboutissant à la rédaction d'une délibération du Conseil métropolitain, qui définira les modalités d'élaboration de ce schéma et les grandes lignes de son contenu.

Les différents points de cette mission visent à :

- Conduire une série d'entretiens auprès d'acteurs institutionnels, afin de déterminer les objectifs attendus du schéma.
- Aider la MEL à définir plus précisément ce que pourrait être le SCT dans ses thématiques.
- Définir les points d'étapes de l'élaboration du SCT au regard des calendriers des autres documents stratégiques et de planification.
- Assister la MEL dans la préparation écrite de la délibération du Conseil métropolitain décisionnaire.

## Etude 4 - Elaboration d'un « policy paper » sur la plus-value de la coopération transfrontalière Luxembourg

Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Grand-Duché de Luxembourg

Dans le cadre de l'organisation de ses politiques publiques, les ministres de l'aménagement du territoire de la Grande Région souhaitent mettre en évidence les enjeux liés à la coopération transfrontalière dans leurs territoires.

Dans cette mission d'appui au Grand-Duché de Luxembourg pour le compte de la Grande région, la MOT propose de rédiger un document politique, permettant d'objectiver et de mettre en évidence les enjeux liés à la coopération transfrontalière dans la Grande Région. Le document s'attachera également à montrer les effets d'une potentielle absence de coopération (manque à gagner du fait de l'absence de prise en compte des enjeux transfrontaliers) sur le fonctionnement et le développement du territoire.

## Étude 5 – Mission d'appui à la réalisation du Schéma de Développement territorial de la Grande Région

Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'aménagement du territoire (Luxembourg), agissant pour le compte des différentes instances du Sommet de la Grande Région

Ce travail, conduit par l'Agence d'urbanisme Lorraine Nord (AGAPE) associe les agences d'urbanisme de Metz (AGURAM) et de Nancy (ADUAN), l'Université technique de Kaiserslautern et la Mission Opérationnelle Transfrontalière. Une partie de l'étude consiste à analyser des documents de planification par versant national (Belgique, Luxembourg, France, Allemagne) ou des documents d'orientation transfrontaliers. Une série d'entretiens complètera l'analyse de ces documents. Cette mission doit permettre de mieux définir ce que doit être le Schéma de Développement Territorial de la Grande Région.

## Etude 6 – Mission d'accompagnement pour la mise en place d'un projet « éco bonus » mobilité à la frontière avec le Luxembourg

EGIS, filiale de la Caisse des Dépôts

Cette mission d'accompagnement vise à apporter à EGIS une expertise sur la situation de la mobilité et des transports entre le Sillon lorrain et le Luxembourg, ainsi qu'un appui opérationnel dans la prise de contact avec les autorités luxembourgeoises pour la réalisation du concept d'écobonus mobilité au Luxembourg.

Ce projet innovant s'inspire de l'expérience de Rotterdam. Il consisterait à participer à la fluidification d'un ou des axes (auto)routiers vers le Luxembourg en valorisant la responsabilité individuelle : les automobilistes, qui effectuent quotidiennement un trajet en voiture sur cet axe routier, vont être encouragés pendant une période à définir (un à deux ans) à ne pas utiliser leur véhicule aux heures de pointe (en différant leur trajet, en utilisant les transports en commun ou le covoiturage) par un système de gratification (chèques, bons d'achat, de petits cadeaux, réductions sur les cartes de transport en commun).

Un pré-rapport sur la situation en matière de transport transfrontalier entre le Sillon lorrain et le Luxembourg a été remis à EGIS (statistiques, données géographiques, cartographies du territoire). Des entretiens avec différents acteurs du Sillon Lorrain et au Luxembourg ont déjà eu lieu.

## **Etude 7 - Mission d'étude économique du territoire et d'élaboration d'une stratégie d'intervention économique à l'échelle du PETR du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières

La MOT réalise avec Acadie / Coopérative conseil une étude des caractéristiques détaillées et dynamiques, des particularités, des atouts et des faiblesses du tissu économique à l'échelle du territoire du PETR et d'élaborer sur la base des résultats de ces analyses une stratégie d'intervention économique adaptée et sa déclinaison opérationnelle complète.

Les trois phases sont :

1. Etude détaillée et dynamique du tissu économique du territoire
  - Analyse détaillée et dynamique du tissu économique du territoire
  - Analyse comparative du territoire avec d'autres territoires
  - Analyse stratégique AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces) du territoire
2. Elaboration d'une stratégie d'intervention économique et de sa déclinaison opérationnelle
  - Identification des stratégies d'intervention envisageables
  - Déclinaison opérationnelle de la stratégie d'intervention retenue
3. Articulation entre la stratégie de développement économique et l'étude prospective et stratégique : Vision d'avenir 2035

## **Etude 8 – Liaisons maritimes hivernales de fret et de passagers entre la Corse et la Sardaigne**

Collectivité territoriale de Corse (CTC), via l'Office des transports de la Corse (OTC)

La CTC a sollicité la MOT pour un appui technique et juridique à la mise en place de liaisons maritimes hivernales entre la Corse et la Sardaigne à compter de l'automne 2016. L'étude consiste à rechercher le meilleur montage juridique pour permettre à la CTC et à son partenaire sarde, la Région autonome de Sardaigne (RAS), de mettre en place un service d'intérêt général dans l'attente de la constitution d'une structure pérenne de type GECT. Il s'agit concrètement de choisir la forme juridique sous laquelle l'accord entre la CTC et la RAS (lui-même validé en amont par les autorités nationales) permettra de désigner le ou les exploitants des lignes maritimes inter îles, et d'assister les deux collectivités dans la rédaction et la passation du contrat. Cette démarche passe par une étude approfondie des règles nationales et européennes, ainsi que, le cas échéant, par une assistance à des échanges interétatiques.

## **Etude 9 - Accompagnement technique à la mise en place de la première assemblée du Groupement européen de coopération territoriale Parc marin international des Bouches de Bonifacio (GECT PMIBB)**

Office de l'Environnement de la Corse

Dans le cadre de l'étude la MOT assiste les représentants de l'Assemblée des membres du GECT PMIBB lors de leur première assemblée, dans la définition et la rédaction des différentes pièces administratives nécessaires au démarrage des activités du GECT. La MOT assistera les membres du GECT dans la rédaction convocations, des documents de délibération etc. pour la première assemblée du GECT PMIBB. La MOT veillera par ailleurs à cadrer au préalable le bon déroulement de la première assemblée, notamment dans le respect du formalisme requis au regard du droit italien. Les documents de délibération seront établis et travaillés en italien, puisque le GECT suit les procédures administratives italiennes, avant une traduction finale en français.

## **OUTRE-MER**

### **Étude 10 – Étude concernant la gestion et l'exploitation d'un bac assurant la liaison internationale entre Saint Laurent du Maroni (Guyane) et Albina (Suriname)**

Collectivité territoriale de Guyane (CTG)

Cette assistance vise à apporter un appui technique et juridique à la Collectivité territoriale de Guyane, dans le choix du meilleur montage juridique transfrontalier possible pour l'exploitation d'un bac sur le Maroni assurant la liaison entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina au Suriname, et dans la mise en œuvre de ce montage. La MOT intervient plus précisément dans le domaine du droit des contrats, tel que le droit des marchés publics, afin d'assister la CTG dans le choix, la définition, la rédaction et la passation du contrat d'exploitation du nouveau bac fluvial. Les attendus de cette assistance sont la définition de la forme juridique sous laquelle l'accord franco-surinamais permettra de désigner l'armateur du nouveau bac fluvial, et une aide pour la rédaction et la passation du contrat avec l'armateur du nouveau bac.

## **INTERNATIONAL**

### **Etude 11 - Mission d'accompagnement pour le développement de coopération transfrontalière en Afrique centrale**

Association internationale des Maires francophones (AIMF)

La mission d'accompagnement de la MOT consiste à réaliser un diagnostic de la coopération transfrontalière dans les pays d'Afrique centrale. La première étape consiste en une analyse des sources de données disponibles, les études réalisées et les travaux existants. Dans un second temps, la MOT propose d'appuyer l'AIMF dans l'organisation d'un atelier sur les enjeux transfrontaliers aux niveaux régional (CEMAC) et nationaux.

L'objectif de l'atelier est de débattre sur les points suivants :

1. Alimenter le plaidoyer de l'AIMF pour le renforcement de la coopération transfrontalière en Afrique centrale ;
2. Construire une vision partagée du développement transfrontalier en Afrique centrale ;
3. Souligner ses forces et faiblesses telles que perçues à l'intérieur et à l'extérieur des Etats d'Afrique centrale ;
4. Identifier les facteurs de succès et de blocage de la coopération transfrontalière ;
5. Mettre en avant les perspectives de la coopération transfrontalière dans le processus d'intégration régionale en Afrique centrale.

Lors d'une troisième et dernière étape, la MOT proposera la formulation d'un plaidoyer pour le développement de la coopération transfrontalière en Afrique centrale.

## **Etude 12 – Assistance technique à la mise en place du programme CEDEAO de financement de projets de coopération transfrontalière**

### Commission de la CEDEAO

La Commission de la CEDEAO a confié à la MOT une mission d'accompagnement pour la mise en place d'un programme de la CEDEAO pour le financement de projets de coopération transfrontalière dans les Etats ouest-africains. Sur la base de deux documents préparés par la CEDEAO (programme et fonds de financement), la MOT propose une vision clarifiée des objectifs généraux, ainsi qu'une déclinaison opérationnelle concrète, se concentrant sur la valeur ajoutée spécifique de la CEDEAO au regard des autres institutions de la zones (résidant notamment dans la complémentarité entre espaces francophones, anglophones et lusophones). Elle apporte également à la CEDEAO un appui spécifique dans la déclinaison des outils juridiques et financiers nécessaires au développement des projets de coopération transfrontalière au sein de la sous-région.